

SAGE
Golfe du Morbihan
et de la Ria d'Étel

SAGE Golfe du Morbihan et de la Ria d'Étel
Commission Locale de l'Eau du 08 mars 2013 à 14h30
Compte rendu de réunions

Ordre du jour

L'ordre du jour est le suivant :

- 1. Information sur le Compte rendu de la séance du 03 septembre 2012 et approbation de l'Ordre du jour de la séance**
- 2. Délibérations**
 - CLE – 2013 – 1 : Organisation et fonctionnement du SAGE*
 - L'organisation retenue pour l'élaboration du SAGE
 - Calendrier de travail 2013
 - CLE – 2013 – 2 : Plan de financement 2013*
 - Retour sur les échanges avec les EPCI et communes devant supporter le solde
 - CLE – 2013 – 3 : Règles de fonctionnement*
 - Projet de règles de fonctionnement
 - CLE – 2013 – 4 : Organisation des commissions thématiques*
 - Rôle et fonctionnement
 - Contenu et thèmes abordés dans chaque Commission thématique
 - Inscription aux différentes commissions thématiques
 - CLE – 2013 – 5 : Cadre de travail pour l'état des lieux*
 - Présentation du cadre de travail
 - CLE – 2013 – 6 : Quelle stratégie de communication ?*
 - CLE – 2013 – 7 : Programme Opérationnel d'Investissements 2013 de la Région Bretagne*
 - CLE – 2013 – 8 : Adhésion à l'APPCB*
- 3. Informations à l'assemblée**
 - Saisine sur les « Questions importantes et le calendrier de travail » pour la révision du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Loire Bretagne*
- 4. Questions diverses & prochaines échéances**

Pièces jointes :

Règles de fonctionnement validées

Support de présentation de l'AELB – Les questions importantes du SDAGE LB 2016-2021

Statuts de l'APPCB – Assemblée Permanente des Présidents de CLE de Bretagne

Préprogramme des actions proposées par l'APPCB en 2013

Le 08 mars 2013 à 14h30, la Commission Locale de l'Eau - dûment convoquée le 21 février - s'est réunie à la mairie annexe de Brec'h, sous la présidence de Monsieur Yves BLEUNVEN.

Nombre de membres :

En exercice : 50 Présents : 31

Représentés : 8

Votants : 39

Etaient présents :

Collège des Elus :

DREAN Gildas, Conseiller régional de Bretagne – PIERRE Gérard, Conseiller général du Morbihan – BLEUNVEN Yves, Conseiller général du Morbihan et Président de la CLE – LAPPARTIENT David, Conseiller général du Morbihan et Vice-président de la CLE – DESJARDINS Bernadette, Maire de Camors – HEINRY Bernard, Maire adjoint de Pluvigner – HERVE Louis, Maire de Loccoal Mendon – BOUDOU Anne-Marie, Conseillère municipale d'Auray – NICOLAZIC Maurice, Maire de Baden – LE PORHO Henri, Maire de Locqueltas – LABOVE Gérard, Président CC de la Presqu'île de Rhuys – COULON Olivier, Vice-président de Vannes Agglos – GASNIER Christian, Vice-président du Syndicat Mixte du Loc'h et du Sal – BONNEC Alain, Membre du Comité syndical du Syndicat Mixte de la Ria d'Étel – PIRIO Dominique, Vice-présidente du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Golfe du Morbihan – GICQUEL Emmanuel, Membre du SIAEP de Vannes Ouest – LABEYRIE Laurent, Membre du SIAEP de la Presqu'île de Rhuys.

Collège des usagers, organisations professionnelles et associations :

DRESSAY Philippe, représentant de la Chambre d'Agriculture du Morbihan- SERRE Jacques, Membre de la fédération d'associations de la protection de l'environnement du Golfe du Morbihan (FAPEGM) – LE BERRIGAUD Paul, Représentant du Comité Régional de Conchyliculture de Bretagne Sud – ROCHE François, administrateur eaux et rivières de Bretagne — BURBAN Jean, Secrétaire adjoint de l'Union Départementale des Associations des Familles du Morbihan (UDAF) – HELLO Serge, Fédération départementale de la pêche et de la protection des milieux aquatiques – GUILLAS Jean-Baptiste, Représentant association pour la défense du littoral et des pêcheurs de la Ria d'Étel- CLAUDEL Patrick, Représentant UNAN 56

Collège de l'Etat et de ses Etablissements publics :

FOURNIER David, représentant MISEN 56 – CORVENNE Didier, Directeur de l'ARS – SIOU Yvon, représentant de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne – COLL Thibault, représentant DREAL – BEDIER Edouard, représentant IFREMER – MILOUX Guy, représentant de la délégation régionale de l'ONEMA.

Pouvoirs

Collège des Elus :

LE RAY Philippe, Conseiller général du Morbihan donne pouvoir à BLEUNVEN Yves - LE CALVE Fortuné, Maire de Merlevenez donne pouvoir à GICQUEL Emmanuel - LE PRIOL Véronique, Maire adjointe de Carnac donne pouvoir à PIERRE Gérard – GASTINE Roland, Vice président d'Auray Communauté donne pouvoir à HEINRY Bernard – ROBO David, Maire de Vannes donne pouvoir à LAPPARTIENT David – BERTHOLOM Denis, Membre SIAEP Vannes Ouest donne pouvoir à COULON Olivier.

Collège des usagers, organisations professionnelles et associations :

GUERNEVE Michel, Chambre d'Agriculture du Morbihan donne pouvoir à LE DRESSAY Philippe.

Collège de l'Etat et de ses Etablissements publics :

Directeur de la DTTM donne pouvoir à FOURNIER David MISEN 56

Etaient Excusés

Collège des Elus :

BERTHOLOM Denis, Membre SIAEP Vannes Ouest

Collège des usagers, organisations professionnelles et associations :

PROUVOST Vincent, CCIM –NEVANENN Pierrick, CDT

Collège de l'Etat et de ses Etablissements publics :

Etaient également présents :

QUEMENER Catherine, Directrice du Syndicat Mixte du Loc'h et du Sal - PASCO Ronan, Chargé de mission du SIAGM – JEHANNO Françoise, Directrice du Syndicat de l'Eau du Morbihan - VINCENT Véronique, Chambre d'Agriculture – MORVANT Loïc, Chambre des Commerces et d'Industrie du Morbihan (CCIM) – D'HARDEVILLE Céline, Comité départemental des pêches maritimes – CLAUDEL Patrick, UNAN 56 – CHAUVIERE Romain, Conseil général du Morbihan - LE BLAY Nathanaëlle, secrétaire du SAGE – BRANELLEC Mélanie, coordinatrice du SAGE

En préambule

Le président de la Commission Locale de l'Eau, Yves BLEUNVEN, ouvre la séance et remercie les participants de leur présence. Il annonce que le quorum est atteint avec 31 membres présents et 8 membres représentés – quorum des 2/3 nécessaires à la validation des règles de fonctionnement de la CLE.

Il rappelle que le SAGE Golfe du Morbihan – Ria d'Etel est lancé depuis le 3 septembre 2012 suite à la réunion d'installation de la CLE organisée à l'initiative du Préfet. Le SAGE rentre désormais dans sa phase d'élaboration.

La réunion a débuté par un tour de table permettant à chacun de se présenter.

1. Information sur le CR de la séance du 03/09/2013 et approbation de l'OJ de la séance

Le Président précise que le compte rendu de la séance du 03 /09/2012 a été rédigé par les Services de la Préfecture et a été adressé par courrier à l'ensemble des membres de la Commission Locale de l'Eau. Il rappelle les points abordés lors de la séance précédente et propose d'approuver l'ordre du jour de la présente séance.

Principales remarques :

Information sur le CR de la CLE du 03/09/2013

→ Anne Marie BOUDOU souligne l'absence de l'association des consommateurs au Bureau de la CLE

Approbation de l'OJ de la séance

→ Néant

2. Délibérations

CLE – 2013 – 1 : Organisation et fonctionnement du SAGE

Le Président lit et développe le rapport suivant :

L'organisation retenue pour l'élaboration du SAGE

Suite à l'assemblée constitutive de la CLE du 3 septembre 2012, le Bureau exécutif – composé du Président et de ses Vice-présidents – a réaffirmé sa **volonté de travailler en co-construction** avec les différentes structures présentes sur le périmètre du SAGE et ce, afin de **garantir une meilleure adhésion au projet SAGE**.

Elle se traduit par l'organisation suivante :

1. Choix de Vice-présidents représentatifs des différents secteurs géographiques et des différentes structures présentes sur le périmètre :

→ Mr Louis HERVE, maire de Locméné et président du Syndicat Mixte de la Ria d'Étel

→ Mr David LAPPARTIENT, maire de Sarzeau, conseiller général et président du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Golfe du Morbihan

→ Mr Denis BERTHOLOM, maire de Larmor Baden, vice-président de Vannes Agglomération et membre du SIAEP Vannes Ouest

2. Co-animation des commissions thématiques avec les structures partenaires :

- *Préservation et reconquête des eaux douces et marines pour satisfaire tous les usages*

→ Confiée à Louis HERVE + suppléant E. GIQUEL

→ Secrétariat : Technicien du Syndicat Mixte de la Ria d'Étel + Coordinateur SAGE

- *Adéquation entre le développement urbain et économique et l'évolution des services d'assainissement (EP/EU) et d'alimentation en EP*

→ Confiée à Denis BERTHOLOM + suppléant à définir (élu du secteur d'Auray)

→ Secrétariat : Technicien de Vannes Agglomération / SIAEP + Coordinateur SAGE

- *Milieux aquatiques, morphologie des cours d'eau et continuité écologique*

→ Confiée à Yves BLEUNVEN + suppléant : C. GASNIER

→ Secrétariat : Technicien de Syndicat Mixte du Loc'h et du Sal + Coordinateur SAGE

- *Gestion quantitative de la ressource en eau - Prévention et gestion des risques (inondation/submersion)*

→ Confiée à David LAPPARTIENT + suppléant : D. PIRIO

→ Secrétariat : Technicien du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Golfe du Morbihan + Coordinateur SAGE

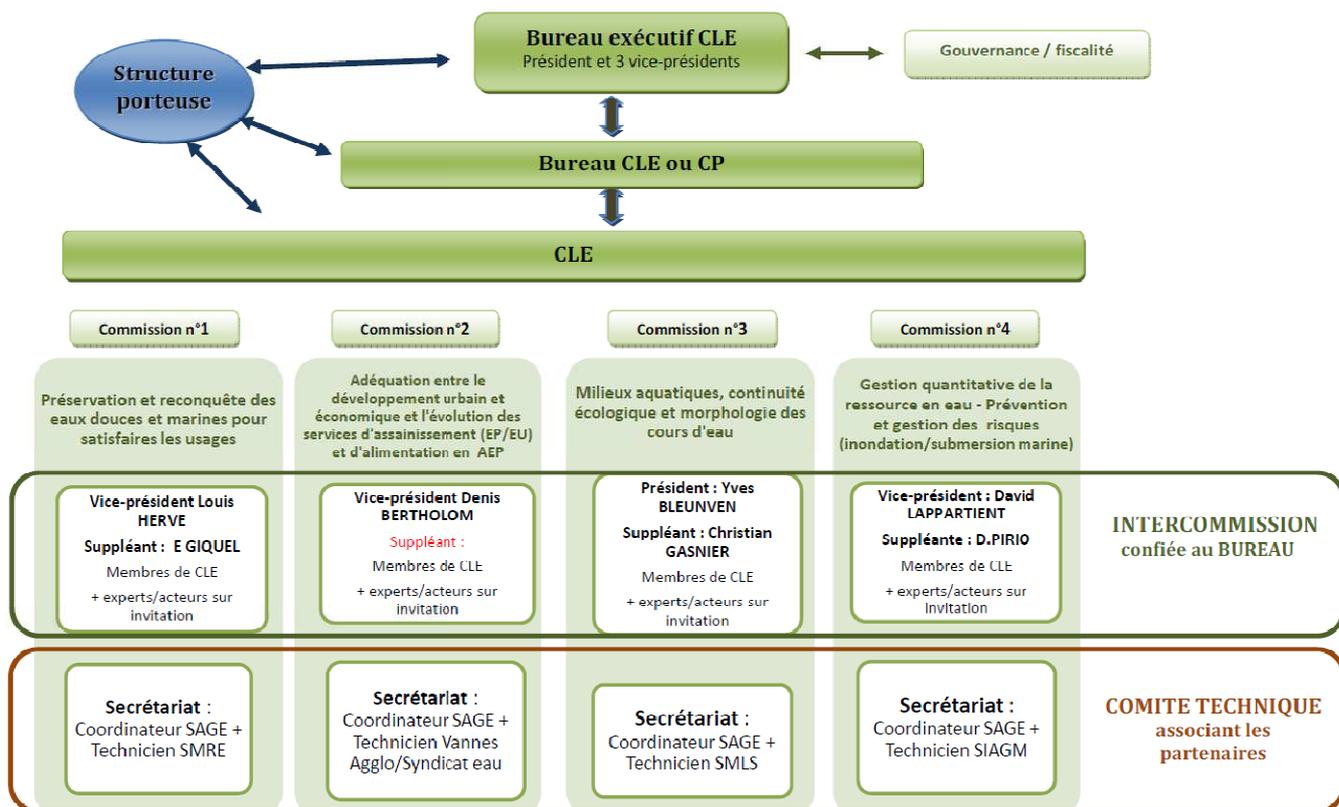
Moyens humains

La **cellule d'animation du SAGE** devrait être composée de 2.8 ETP et répartie de la façon suivante :

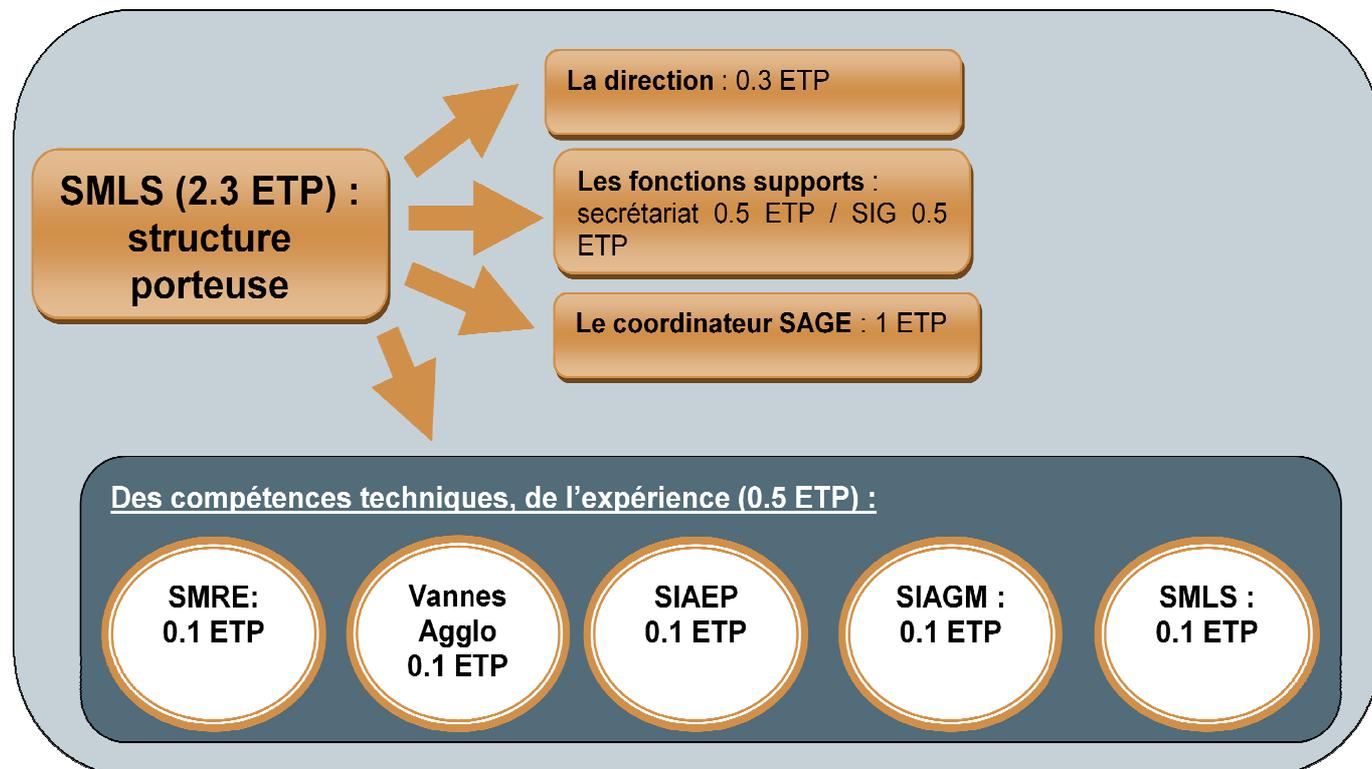
- **Du personnel du SMLS pour assurer le secrétariat et la coordination du SAGE**
- **Des compétences des structures extérieures pour assurer la co-animation**

La relation de travail entre le SMLS, structure porteuse du SAGE et les structures en charge de la co-animation sera formalisée au travers d'une **convention de mise à disposition des agents**.

Schéma fonctionnel de la CLE du SAGE Golfe du Morbihan – Ria d’Etel

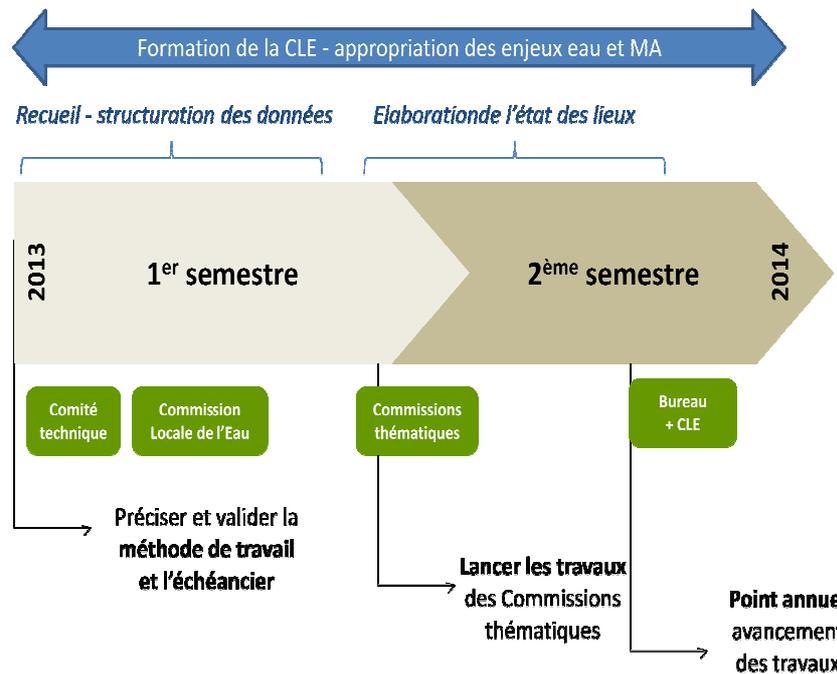


Moyens humains pour l'élaboration du SAGE



Calendrier de travail 2013

Pour 2013, il est proposé d'échelonner les travaux du SAGE selon le calendrier suivant :



► Ce calendrier tient notamment compte de la demande des structures partenaires et de la charge de travail liée à la phase d'évaluation des Contrats de BV. Les structures partenaires seront préférentiellement sollicitées au 2^{ème} semestre 2013 pour assurer la co-animation des Commissions thématiques.

Principales remarques :

Organisation retenue pour l'élaboration du SAGE

→ A ce jour, le suppléant de la Commission n°2 n'a pas encore été désigné – 2 élus potentiels ont néanmoins été identifiés au sein d'Auray Communauté : Roland Gastine, vice président d'Auray Communauté et, en cas de désistement de ce dernier, Bernard Henry, délégué à Auray Communauté.

→ Au regard de son plan de charges, le SIAEP de la Région Vannes Ouest ne peut mettre un temps agent pour la co-animation de la Commission n°2 – il reste à trouver une autre collectivité en charge de l'assainissement pour assurer cette co-animation.

Calendrier de travail 2013

→ Anne Marie BOUDOU regrette qu'aucune réunion de CLE ne soit prévue en milieu d'année – il est précisé que ce calendrier tient compte de la demande des structures partenaires (SMRE et SIAGM notamment) et de la charge de travail liée à l'évaluation des Contrats de BV.

Après en avoir délibéré, la Commission Locale de l'Eau est invitée à :

→ Valider les principes de la co-construction du SAGE Golfe du Morbihan – Ria d'Étel et l'organisation retenue pour l'élaboration du SAGE

→ Valider le calendrier de travail pour 2013

→ Donner pouvoir à la structure porteuse pour prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en place de cette organisation, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels, y afférents

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

CLE – 2013 – 2 : Plan de financement 2013

Le Président lit et développe le rapport suivant :

Pour l'année 2013, le **budget prévisionnel est de 300 000 € TTC**. Il comprend les dépenses de fonctionnement, de communication et les études complémentaires à mener dans le cadre de l'élaboration SAGE. Il est précisé que ce budget correspond au **budget moyen d'un SAGE de même ampleur en phase d'élaboration**.

Phase d'élaboration Année 2013	Budget prévisionnel TTC	SUBVENTIONS			Autofinancement
		Région	Département 56	AELB	
Cellule animation	150 000 €	18 750	26 250	75 000	30 000
Etudes	125 000 €	18 750	18 750	62 500	25 000
Communication	25 000 €	7 500	0	12 500	5 000
	300 000 €	45 000 €	45 000 €	150 000 €	60 000 €

Le bureau exécutif de la CLE (28/09/2012) a retenu le principe d'un financement du solde des travaux du SAGE en phase d'élaboration par les EPCI à fiscalité propre (communautés de commune et agglomération) et des communes isolées. Cette proposition a été entérinée par le Bureau de la CLE le 26 novembre dernier.

Le territoire du SAGE est composé de

- 10 communautés de communes,
- 2 agglomérations
- 2 communes isolées



La répartition du solde :

Afin de calculer la participation de chaque collectivité, 3 critères ont été rapportés à la superficie de l'EPCI ou de la commune dans le périmètre du SAGE Golfe/Ria d'Étel. Les critères retenus sont de sources fiables et facilement mobilisables :

- La population DGF
- La surface
- Le potentiel financier

Ce scénario soulève néanmoins quelques interrogations et présente quelques difficultés :

- Les EPCI n'adhèrent pas au SMLS
- Les EPCI n'ont pas toutes la compétence « gestion de l'eau et milieux aquatiques » et, par voie de conséquence, n'ont pas de ligne budgétaire dédiée

		Taux	Montant
EPCI	Vannes Agglo	40,94%	24 566,43 €
EPCI	Auray Communauté	17,83%	10 696,27 €
EPCI	CC Presqu'île de Rhuys	7,51%	4 508,62 €
EPCI	CC Mégalithes	5,95%	3 570,96 €
EPCI	CC Loc'h	5,74%	3 442,98 €
EPCI	CC Ria etel	5,64%	3 383,70 €
EPCI	CC B,B,Océan	5,04%	3 026,24 €
EPCI	CC 3 rivières	3,57%	2 144,87 €
EPCI	Lorient Agglo	2,99%	1 792,65 €
Commune	Quiberon	2,97%	1 781,72 €
Commune	St Pierre Quiberon	1,30%	780,62 €
EPCI	CC Questembert	0,38%	230,43 €
EPCI	CC Pays de Baud	0,07%	41,56 €
EPCI	CC St Jean Brevelay	0,05%	32,95 €
	TOTAL	100%	60 000 €

Le SMLS a anticipé et saisi le Préfet dont la réponse est sans équivoque (courrier 13/12/2012) :

- **Le SMLS est légitime à engager les démarches nécessaires** à la mise en œuvre du SAGE Golfe du Morbihan/Ria d'Étel car il a été désigné comme structure porteuse lors de la séance d'installation de la CLE le 3/09/2012
- **Le SMLS doit mettre en cohérence ses statuts** et son périmètre avec le **territoire du SAGE** et engager cette réflexion **dès 2013** avec les EPCI concernée

Cependant, compte tenu des délais nécessaires à la mise en cohérence des statuts (compétence/périmètre), une solution alternative sous forme de convention financière sera proposée aux EPCI et communes isolées de façon à pouvoir engager l'élaboration du SAGE dans les plus brefs délais.

La clarification de la gouvernance concernant la compétence « Gestion et protection de la ressource en eau sur les bassins versants hydrographiques » est jugée prioritaire par le Bureau Exécutif CLE du 15 février 2013. Une expertise juridique est proposée dès 2013.

Le objectifs de la mission seront de :

- Construire la stratégie d'organisation de la gouvernance pour les questions liées à la protection de la ressource en eau d'un point de vue planification et/ou de mises en œuvre des opérations de bassins versants,
- D'analyser les outils à disposition (SM ouvert ou fermé, EPTB...)
- De proposer des statuts permettant de faire évoluer ceux du SMLS, de proposer une répartition des sièges,
- De veiller et mesurer l'impact de la loi de décentralisation.

Les décisions prises par le SMLS (Syndicat Mixte du Loc'h et du Sal) :

Désignées comme structure porteuse, le SMLS assurera le secrétariat et l'animation de la CLE lors de l'élaboration et de la mise en œuvre du SAGE

Ainsi, pour assurer la transparence financière et éviter les doublons, le SMLS, **sur conseil du Trésorier comptable à pris 2 délibération :**

- **La première pour créer un budget annexe « SAGE »** lors de sa séance du 12/12/2012 (CS-2012-39-Finances – Création d'un budget annexe – SAGE Golfe du Morbihan et de la Ria d'Étel
- **La seconde pour la répartition des charges de fonctionnement entre le budget principal et le budget annexe** (délibération du 12/02/2013 - CS-2013-02 : Finances – Répartition des dépenses de fonctionnement entre le budget principal et son budget annexe)

Enfin, afin de pouvoir solliciter la participation des EPCI et communes isolés non adhérentes, **le SMLS a délibéré pour permettre au Président du SMLS d'engager la signature de conventions**(CS-2013-03 : SAGE – Année 2013 - Convention avec les EPCI à fiscalité propre et les communes isolées)

Principales remarques :

Plan de financement 2013

→ Le Président précise que chaque critère (population DGF, surface, potentiel financier) présente le même poids relatif (pas de pondération) - rapporté à la superficie de la commune présente sur le SAGE.

Après en avoir délibéré, la Commission Locale de l'Eau est invitée à :

→ Adopter le programme d'actions 2013 et son plan de financement

→ Donner pouvoir à la structure porteuse pour prendre toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la transparence budgétaire, d'engager la signature des actes unilatéraux et contractuels avec les partenaires institutionnels, les EPCI à fiscalité propre et les communes isolées,

→ Donner pouvoir à la structure porteuse pour prendre toutes les mesures adaptées au lancement d'une mission d'expertise juridique pour clarifier et construire la stratégie d'organisation de la gouvernance.

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

CLE – 2013 – 3 : Règles de fonctionnement de la CLE

Le Président lit et développe le rapport suivant :

Objectifs

Les règles de fonctionnement ont pour objectif de **définir les bases de la concertation – organisation et règles de la prise de décision**. Elles fixent notamment les conditions dans lesquelles le Président soumet à l'approbation de la CLE l'état d'avancement du projet de SAGE.

Contenu des règles de fonctionnement

Elles portent notamment sur les points suivants :

- Missions de la CLE et rôle de la structure porteuse
- Rôle et procédure d'élection/désignation des membres de la CLE
- Rôle et fonctionnement des différentes instances mises en place pour l'élaboration du SAGE
- Règles en cas de révision ou de modification du SAGE

► *Le projet de règles de fonctionnement est annexé au présent compte rendu.*

Position du Bureau de la CLE

Un projet de règles de fonctionnement a d'ores et déjà été présenté lors de la réunion du Bureau de la CLE du 26 novembre 2011. Les échanges ont notamment porté sur :

- **L'ouverture des réunions de CLE (+ Bureau CLE) aux techniciens des structures représentées à la CLE :**
Compte tenu du caractère technique du dossier SAGE, il est proposé que les réunions de la CLE et du Bureau de la CLE soient ouvertes aux techniciens des structures représentées au sein de la CLE – sous réserve des conditions suivantes :
→ D'une demande écrite adressée au Président de la CLE, à raison d'un technicien référent par structure
→ Avec un droit de parole limité, à la demande du Président ou d'un membre de la CLE
- **Les comptes rendus de réunions**
Pour être efficace, le compte rendu sera rédigé sous forme synthétique – il s'attachera à relever l'essentiel des échanges et à mettre l'accent sur les décisions prises. En cas de désaccords, les propos des différents protagonistes pourront néanmoins être rapportés dans leur intégralité et de façon nominative dans le compte rendu de réunion.
- **Le rôle du Bureau de la CLE (ou Commission permanente)**
Il est proposé que le Bureau puisse émettre un avis dès lors que la CLE lui en a donné mandat. Différents dossiers sont en effet soumis à consultation de la CLE ; dans la mesure où une réunion de CLE n'est pas programmée dans les délais impartis pour répondre à la consultation, la CLE donne pouvoir au Bureau pour répondre en son nom. Le Bureau se prononce à la majorité des membres présents.
- **La composition des Commissions thématiques**
La composition des Commissions thématiques devra, dans la mesure du possible, respecter les équilibres des différentes catégories d'utilisateurs. La présence du Président, du Vice-président en charge de la Commission ou de son suppléant est obligatoire. La présence d'un minimum d'élus à chaque réunion sera également exigée.

► *Le Président précise que, pour être approuvées, ces règles doivent recueillir la majorité des deux tiers des voix des membres présents ou représentés.*

Principales remarques :

Rôle du Bureau de CLE

→ Plusieurs membres expriment leur opposition sur le fait que le Bureau CLE puisse émettre un avis – ils craignent que le rôle de la Commission Locale de l'Eau ne soit affaibli

→ Il est précisé que le Bureau de la CLE n'émettra un avis que si la Commission Locale de l'Eau lui en a donné pouvoir – la CLE sera ainsi systématiquement consultée sur les points soumis à l'avis du Bureau

Après en avoir délibéré, la Commission Locale de l'Eau est invitée à :

→ Valider les règles de fonctionnement de la CLE

Pour : 36

Contre : 1

Abstention : 2

Rôle et fonctionnement

Rôle

- Approfondir certaines thématiques ou problématiques
- Etre force de propositions pour alimenter les réflexions de la CLE
- Alimenter l'état des lieux / diagnostic du SAGE

Fonctionnement

- Réunions non publiques
- Ouverture possible aux autres structures extérieures sur demande écrite au Président ou sur invitation du Président/ Vice-président
- Possibilité de siéger à plusieurs commissions thématiques
- Respect de l'équilibre des différentes catégories d'usagers au sein des Commissions de travail
 - Présence obligatoire du Président, Vice-président en charge de la Commission ou de son suppléant
 - Présence exigée d'un minimum d'élus à chaque réunion

► Les Commissions de travail pourront continuer à s'étoffer au fur et à mesure de l'avancée des travaux et en fonction des thèmes et problématiques abordées. Les premières réunions des Commissions thématiques seront organisées au 2^{ème} semestre 2013 et seront chargées d'alimenter l'état des lieux du SAGE.

Répartition des thématiques au sein des Commissions thématiques

	Commission N° 1 : Préservation et reconquête des eaux douces et marines pour satisfaire tous les usages	Commission N°2 : Adéquation entre le développement urbain et l'évolution des capacités d'assainissement (EP/EU) et d'alimentation en EP	Commission N°3 : Milieux aquatiques, morphologie des cours d'eau et continuité écologique	Commission N°4 : Gestion quantitative de la ressource en eau - Prévention et gestion des risques (inondation/submersion marine)
Thèmes abordés	<p>Gestion qualitative de l'eau : Contexte réglementaire Etat : ME superficielles, ME souterraines, ME plan d'eau, ME de transition + côtières</p> <p>En transversalité, les activités et usages de l'eau : Agriculture, phytosanitaires non agricoles, tourisme, industrie, conchyliculture, activités récréatives et professionnelles (littoral et terrestre), ...</p>	<p>Les services de l'eau à l'usager Alimentation en eau potable Assainissement des eaux usées (collectif + non collectif) Gestion des eaux pluviales</p> <p>Attractivité du territoire Dynamique démographique et développement urbain</p> <p>En transversalité, intégration des problématiques de l'eau et des milieux aquatiques dans les documents d'urbanisme</p>	<p>Morphologie et continuité écologique Réhabilitation de la morphologie et de la continuité écologique / CTMA</p> <p>Milieux aquatiques Connaissance, protection et gestion des milieux aquatiques /zones humides</p> <p>Aménagement et gestion de l'espace Protection – réhabilitation du bocage</p> <p>En transversalité : réseau écologique</p>	<p>Prévention et gestion des risques : Inondation Submersion marine</p> <p>Gestion quantitative de l'eau : Contexte réglementaire Etat de la ressource en eau Etat des prélèvements : agricole, AEP, industriels Prospective / évolution de la consommation en eau</p> <p>En transversalité : anticipation/adaptation face au changement climatique</p>

Principales remarques :

Règles de fonctionnements des Commissions

→ Les représentants du collège des usagers souhaitent que l'équilibre des différentes catégories d'acteurs soit également respecté pour les usagers et représentants d'associations. Pour chaque réunion de Commissions, ils demandent que la présence d'un minimum de représentants d'usagers soit exigée.

Répartition des thématiques au sein des Commissions de travail

→ Certains membres regrettent que la gestion qualitative de la ressource en eau ne soit traitée par la Commission n°2 compte tenu du lien avec l'alimentation en eau potable.

→ La proposition d'intégrer la gestion qualitative à la Commission n°4 a été faite pour rééquilibrer la charge de travail au sein des Commissions de travail et pour faire le lien / anticipation face au changement climatique. Précisons que la gestion qualitative de l'eau recouvre également la question des prélèvements industriels et agricoles/irrigation (lien avec la Commission n°1) et besoins des milieux aquatiques (lien Commission n°3). Chacune de ces problématiques pourra être évoquée individuellement dans les Commissions dédiées mais la Commission n°4 reste légitime à traiter globalement du bilan besoins/ressources.

Il est entendu que des doublons seront forcément présents entre chaque Commission de travail. L'animateur du SAGE sera présent à toutes ces réunions et sera chargé d'en assurer la cohérence. Par ailleurs, l'intercommission sera assurée par le Bureau de la CLE. Il peut néanmoins être envisagé de réunir 2 commissions et d'adapter l'ordre du jour pour répondre à la question ou à la thématique commune.

Après en avoir délibéré, la Commission Locale de l'Eau est invitée à :

→Valider le rôle et fonctionnement des Commissions thématiques

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 1

Présentation du cadre de travail

Le SAGE rentre dans sa phase d'élaboration avec la réalisation d'un état des lieux dès 2013 pour pouvoir identifier les enjeux du territoire et tenir compte des spécificités locales.

Pour l'état des lieux, il est envisagé de travailler selon les modalités suivantes :

- **Un état des lieux réalisé en régie** : pour valoriser les connaissances et compétences existantes
 - **Par la structure porteuse** = recueil et structuration des données + rédaction de l'état des lieux
 - **Par les structures partenaires** = amendement de l'état des lieux
- **Avec l'aide ponctuelle d'un prestataire** : sous forme d'une **Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour assurer un appui méthodologique sur les 1ères phases d'élaboration du SAGE**
 - **Objectif** : bénéficier de l'expertise et la neutralité d'un prestataire
 - Appui méthodologique sur la conception de l'état des lieux et la structuration des données
 - Contribuer à l'information – formation des membres de la CLE vis-à-vis de la démarche SAGE et de l'appropriation des enjeux eau et milieux aquatiques
 - Force de propositions sur la réalisation d'études complémentaires / assistance pour la rédaction du CCTP
 - Partage du diagnostic / restitution des travaux des Commissions thématiques auprès de la CLE et du Bureau de la CLE

► Les prochains mois seront consacrés à la rencontre des différents producteurs de données, au recueil et à la structuration des données nécessaires à la réalisation de l'état des lieux. En parallèle, et après accord de la CLE, l'appel d'offres pour l'AMO pourrait être lancé au printemps.

Principales remarques :

→ Le cahier des charges relatif à l'AMO « appui méthodologique » fera l'objet d'une présentation lors de la prochaine réunion du Bureau de la CLE programmée le 19 avril prochain

Après en avoir délibéré, la Commission Locale de l'Eau est invitée à :

→ **Valider ces propositions de travail pour la réalisation de l'état des lieux**

→ **Donner pouvoir à la structure porteuse pour prendre toutes les dispositions nécessaires au lancement d'une consultation pour l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage « appui méthodologique » et pour la signature des actes unilatéraux et contractuels, y afférents**

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

CLE- 2013- 6 : Quelle stratégie de communication ?

2 niveaux de communication :

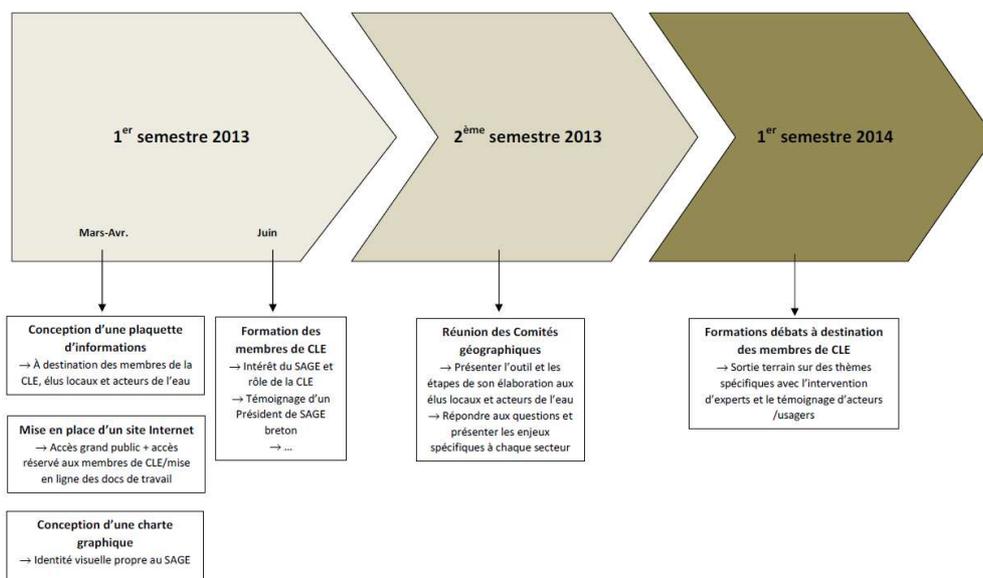
- Auprès des membres de la CLE
- A destination des élus locaux et acteurs de l'eau

Objectifs :

- **Faire comprendre l'intérêt de l'outil**
→ S'approprier le cadre de référence (Qui ? Quoi ? Où ? Quand ? Comment ? ...) et démontrer l'intérêt de la démarche pour faciliter l'adhésion et l'implication des membres de la CLE
- **Eviter la confusion SAGE /Contrat de Bassin versant et distinguer la planification de l'opérationnel**
→ Assurer une meilleure lisibilité de l'outil et créer une identité visuelle propre au SAGE Golfe du Morbihan
- **Favoriser l'appropriation des enjeux eaux et milieux aquatiques**
→ Disposer d'un niveau de connaissance commun et partager le même langage indispensable pour pouvoir débattre sur les enjeux et prendre des décisions en connaissance
- **Diffuser / faire connaître les choix et décisions politiques**

Moyens :

→ Conception d'outils de communication et organisation d'événements associés



► *Le Président propose de travailler avec un prestataire pour la conception des outils de communication :*

→ *Conception d'un logo et d'une charte graphique et éditoriale pour illustrer les documents du SAGE*

→ *Conception d'une plaquette d'information pour présenter l'outil SAGE, les étapes de son élaboration et démontrer l'intérêt de la démarche pour le territoire*

Principales remarques :

→ Il est proposé de décaler les réunions des Comités géographiques à la fin 2013/ début 2014 afin de permettre aux Commissions thématiques –dont les réunions sont prévues au 2^{ème} semestre 2013 – de se réunir et d'identifier les enjeux spécifiques à chaque secteur géographique (BV Golfe du Morbihan, petits côtiers du Pays d'Auray et BV de la Ria d'Etel).

Après en avoir délibéré, la Commission Locale de l'Eau est invitée à :

→ **Valider ces propositions de travail pour travailler sur la conception d'outils de communication et l'organisation d'événements d'informations associés**

→ **Donner pouvoir à la structure porteuse pour prendre toutes les dispositions nécessaires au lancement d'un appel d'offres pour la conception d'outils de communication et pour la signature des actes unilatéraux et contractuels, y afférents**

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

CLE – 2013 – 7 : Plan Opérationnel d'Investissements de la Région

Le Président lit et développe le rapport suivant :

Rappel du contexte :

Dans le cadre de sa stratégie régionale de gestion des eaux et des milieux aquatiques adoptée en 2011, la Région a réaffirmé sa volonté d'inscrire les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) au cœur de sa politique de l'eau dans une perspective de gestion intégrée par bassin versant. Chaque Commission Locale de l'Eau (CLE) est désormais chargée de construire un Plan Opérationnel d'Investissements (POI) et devra hiérarchiser et valider les investissements à l'échelle du SAGE. Les financements du Conseil Régional dans le domaine de l'eau seront ainsi répartis au regard des enjeux régionaux et des priorités définies localement.

Position du Président de la CLE

Compte tenu du lancement récent de l'élaboration du SAGE et en l'absence d'état des lieux et objectifs associés, la **hiérarchisation du POI semble aujourd'hui impossible à mettre en œuvre**. Aussi, Il est proposé, conformément à la volonté de la Région, de centraliser les demandes d'investissements pour 2013 et de saisir ensuite la CLE pour en informer ses membres.

Les étapes d'élaboration et d'instruction du plan opérationnel d'investissements (POI)

Tous les maîtres d'ouvrages locaux dans le domaine de l'eau (communes, EPCI, syndicats d'assainissement et d'AEP, chambres consulaires, ...) ont été informés par courrier le 18 janvier dernier de l'appel à projets.

Les projets d'investissement devront impérativement **être transmis avant le 30 mars 2013** – dépôt de la fiche projet dûment complétée et de la délibération de la collectivité auprès du SMLS et du Service Eau de la Région Bretagne. Après cette date, ils ne pourront plus bénéficier des subventions de la Région pour l'année 2013.

Les pièces complémentaires de la demande de subventions seront à transmettre ultérieurement après le 30 avril 2013 (validation du POI) et **avant le 15 juin 2013 exclusivement à la Région**.

1. Elaboration du POI et réponse à l'appel à projets

- Courrier de mobilisation envoyé mi-janvier par le SMLS aux principaux MO locaux dans le domaine de l'eau
→ Collectivités : communes, EPCI, syndicats d'assainissement et d'alimentation en eau potable, structures de bassin versant, ...
→ Chambres consulaires : CCI, Chambre d'Agriculture et Chambre des Métiers
- Dépôt de la fiche projet complétée et de la délibération de la collectivité **avant le 30 mars 2013** auprès du SMLS et du service de l'Eau de la Région Bretagne
- Information auprès de la CLE sur les projets d'investissement déposés
- Transmission **avant le 30 avril 2013** à la Région Bretagne

2. Instruction des demandes de subventions

- Dépôt des pièces complémentaires du dossier de demande de subventions **avant le 15 juin 2013** à transmettre exclusivement à la Région
- Rencontres bilatérales entre Région Bretagne et territoires (structure porteuse du SAGE) entre 17/06 et le 15/07/2013)
- Validation des dossiers en Commissions Permanente d'octobre et décembre 2013

Principales remarques :

→ Le Président précise que l'enveloppe financière de la Région Bretagne dédiée au territoire du SAGE Golfe du Morbihan – Ria d'Etel est de 130 00 euros environ.

Après en avoir délibéré, la Commission Locale de l'Eau est invitée à :

→ Valider la position du Président quant à l'absence de hiérarchisation des projets d'investissements dans le cadre du POI 2013 – compte tenu du lancement récent du SAGE Golfe du Morbihan – Ria d'Etel

→ Autoriser le Bureau de la CLE à se réunir avant le 30 avril 2013 pour prendre connaissance des projets d'investissement déposés dans le cadre du POI 2013

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 1

Gildas DREAN, conseiller régional, propose de s'abstenir sur cette délibération compte de tenu de son implication dans ce dossier.

CLE – 2013 – 8 : Financement de l'APPCB

Le Président lit et développe le rapport suivant :

Les Présidents de Commission Locale de l'Eau de Bretagne se sont réunis en association Loi 1901 intitulée « Assemblée Permanentes des Présidents de CLE de Bretagne, APPCB ».

Objet

L'objectif de cette association est de :

- Représenter les Présidents de CLE, dont le SAGE s'étend en tout ou partie en Région Bretagne, dans les instances locales et nationales, favoriser les échanges et la concertation, entre ses membres et faire connaître leurs positions communes,
- Renforcer le rôle et la légitimité des CLE dans la gestion intégrée de l'eau sur les territoires, faire des CLE des acteurs identifiés et incontournables dans les prises de décisions dans le domaine de l'eau

Missions

- Mutualiser les connaissances, les outils, les informations
- Favoriser l'échange d'expériences et l'expression de positions communes
- Encourager une organisation territoriale pertinente pour la planification de l'eau avec des responsabilités accrues des CLE

Actions proposées pour 2013

- Echanges d'expériences et transmission des avis de CLE : organisation de 4 assemblées plénières et d'un séminaire thématique
- Organisation de formations thématiques (évolution de la PAC, gestion des zones humides, ...) ou groupes de travail – également ouverts aux membres de CLE
- Veille réglementaire et législative et diffusion d'informations par le biais d'une lettre d'information
- Communication et promotion des actions menées par l'APPCB – participation à des colloques et réunions régionales

Budget 2013

Tous les Présidents de CLE, dont le SAGE s'étend en tout ou partie en Région Bretagne, sont membres de droit à l'association.

Pour fonctionner, l'APPCB a un budget de financement estimé à 105 573 € pour 2013 (rémunération du personnel, déplacement, communication, comptabilité, ...). Le Conseil Régional de Bretagne et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne participe financière au budget de l'APPCB – une partie du budget est supportée par la participation des structures porteuses de SAGE selon la clé de répartition suivante :

→ somme fixe de 1 000 € par territoire de SAGE + 0.01 €/habitant

► Pour l'année 2013 et sur la base de cette répartition, la participation financière pour le SAGE Golfe du Morbihan – Ria d'Étel est estimée à 1 900 €.

Principales remarques :

→ Il est précisé que la délibération **porte sur le financement de l'APPCB et non l'adhésion**. Le Président de la CLE Golfe du Morbihan/Ria d'Étel est membre de droit. A l'origine, l'APPCB a été créé pour représenter les Présidents de CLE dans les instances locales et nationales, de favoriser les échanges et la concertation entre ses membres et de faire remonter des positions communes.

Lors de son assemblée plénière du 24 janvier 2013, l'APPCB a décidé d'ouvrir les formations à l'ensemble des membres des CLE de Bretagne ainsi qu'aux animateurs SAGE ce qui justifie leur demande financement et la participation financière du SAGE.

→ Le Président indique qu'il s'attachera à restituer auprès de la CLE les échanges et avis formulés au sein de l'APPCB.

→ Il est également précisé que les temps de formation organisés par l'APPCB sont ouverts aux membres de CLE et animateurs de SAGE (dans la limite des places disponibles). Dès que les dates seront connues, les membres de CLE en seront informés. Afin de restituer le contenu de ces formations, un système de rapporteurs sera mis en place de façon à en faire bénéficier à l'ensemble des membres de la CLE

→ Les statuts de l'APPCB ainsi que le préprogramme des actions proposées en 2013 sont annexés au présent compte-rendu.

Après en avoir délibéré, la Commission Locale de l'Eau est invitée à :

→ Approuver la participation financière pour 2013

→ Donner pouvoir à la structure porteuse pour prendre toutes les dispositions nécessaires à cette adhésion et pour la signature des actes unilatéraux et contractuels, y afférents

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

3. Informations à l'assemblée

Consultation pour la révision du SDAGE LB

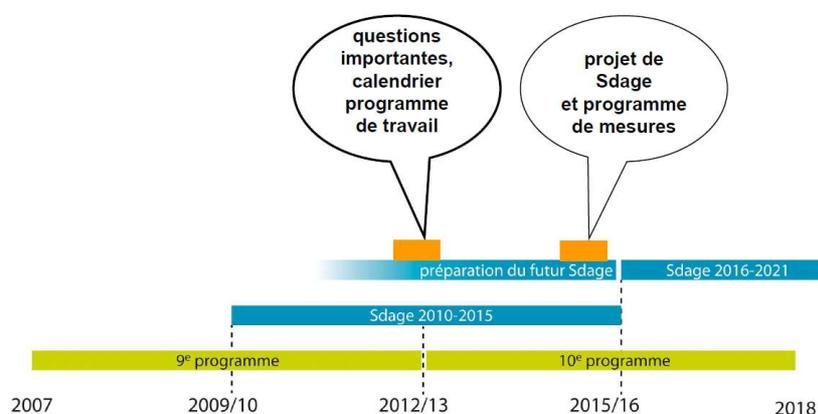
Rappel du contexte

Adopté fin 2009 pour la période 2010-2015, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Loire Bretagne fixe les grandes orientations pour une gestion équilibrée de la ressource en eau à l'échelle du district Loire Bretagne. Il constitue l'un des outils de mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau du 23 octobre 2000 avec un objectif d'atteinte du bon état de l'eau à l'horizon 2015.

Le Comité de bassin Loire Bretagne travaille actuellement sur le nouveau projet de SDAGE pour la période 2016-2021. En application de l'article R. 212-6 du Code de l'Environnement, la procédure de révision du SADGE prévoit une consultation du public sur les questions importantes qui se posent dans le bassin Loire-Bretagne en matière de gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

Calendrier de la consultation publique

Du 1^{er} novembre au 30 avril 2013, le Comité de bassin soumet à consultation publique les enjeux de l'eau :



Les questions importantes

Le Comité de bassin a identifié quatre questions importantes :

- **La qualité** - Que faire pour garantir des eaux de qualité pour la santé des hommes et la vie des milieux aquatiques ?
- **Les milieux aquatiques** - Comment préserver et restaurer des milieux aquatiques vivants et diversifiés, des sources à la mer ?
- **La quantité** - Comment partager la ressource disponible ? Comment adapter les activités humaines aux inondations et aux sécheresses ?
- **La gouvernance** - Comment s'organiser ensemble pour gérer l'eau et les milieux aquatiques sur les territoires, aujourd'hui et demain ? Comment mobiliser nos moyens de manière

Saisine de la CLE du SAGE Golfe du Morbihan- Ria d'Étel

La CLE du SAGE Golfe du Morbihan-Ria d'Étel a été saisie officiellement par le Comité de bassin Loire Bretagne sur les « Questions importantes et le calendrier de travail » pour la révision du SDAGE Loire Bretagne :

- Les grands enjeux auxquels le SDAGE Loire Bretagne 2016-2021 devra répondre pour progresser vers le bon état des eaux et des milieux aquatiques
- Le programme et le calendrier de travail pour la révision du SDAGE

Principales remarques :

→ Le support présenté par Yvon Siou – représentant de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne - est annexé au présent compte rendu.

→ De façon à pouvoir formuler un avis, il est proposé à chacun des membres de la CLE - s'il le souhaite - de faire **remonter son avis auprès du SMLS avant le 31 mars 2013**. Une proposition d'avis sera formulée et présentée au Bureau CLE le 19 avril prochain.

4. Questions diverses & prochaines échéances

Les prochaines échéances envisagées sont les suivantes :

Bureau CLE – 19 avril 2013 à 14h30

Ordre du jour de la réunion :

- Informations sur les projets déposés au titre du POI 2013
- Formulation d'un avis dans le cadre de la révision du SDAGE Loire Bretagne
- Validation du contenu du CCTP pour l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage « appui méthodologique »
- Contenu et calendrier temps de formation pour les membres de CLE
- Position / inventaires communaux des zones humides

Série de réunions des Commissions thématiques

Dates envisagées :

- *Commission n°1 :*
 - Mardi 24 septembre à 14h30
 - Jeudi 14 novembre à 14h30
- *Commission n°2 :*
 - Vendredi 20 septembre à 14h
 - Jeudi 21 novembre à 9h30
- *Commission n°3 :*
 - Jeudi 17 octobre à 14h
 - Mardi 3 décembre à 14h
- *Commission n°4*
 - Lundi 30 septembre à 14h30
 - Vendredi 20 décembre à 10h

Commission Locale de l'Eau

Une réunion de la Commission Locale de l'Eau sera organisée fin 2013 pour faire un point sur l'avancement des travaux du SAGE et notamment restituer les échanges des premières Commissions thématiques.

Principales remarques :

→ Néant

L'ordre du jour épuisé, le Président clôt la séance.

**Le Président de la CLE
du SAGE Golfe du Morbihan – Ria d'Étel
Yves BLEUNVEN**